

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 57/1966 (1966)

**Artikel:** Vaud  
**Autor:** Cavin, E. / Mottaz, Jean / Anken, Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115344>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tresses ménagères s'accroît. *Le moment est venu de songer à la préparation d'un personnel qualifié, formé spécialement pour diriger des cours de perfectionnement postscolaires, des cours pour adultes.*

#### FORMATION PROFESSIONNELLE

L'effectif total des apprentis était de 4228 au 1<sup>er</sup> décembre 1965, alors qu'il avait atteint le chiffre de 4301 au 1<sup>er</sup> décembre 1964 et celui de 4199 au 1<sup>er</sup> décembre 1963.

Dans le Valais romand 9 cours d'orientation professionnelle pour jeunes gens et 2 cours pour jeunes filles furent organisés en 1965. Un cours d'été fut organisé à Brigue pour les jeunes gens du Haut-Valais.

A lui seul, le centre professionnel de Sion a groupé dans ses nouveaux locaux 2551 apprentis, dont 815 à la section du commerce, 814 à la section du bâtiment et 922 à la section des métaux.

L'effort pour l'amélioration de la formation professionnelle sera poursuivi, puisque en votation populaire du 25 avril 1965 le corps électoral a adopté par 8733 oui contre 1792 non le décret concernant l'octroi d'un crédit de Fr. 4 900 000.— pour la construction des écoles professionnelles de Brigue, Martigny et Monthey.

P. BOURBAN

#### VAUD

##### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En 1965, l'école primaire vaudoise comptait 51 200 élèves confiés à 2200 enseignants. L'effectif moyen par classe s'élevait à:

classes enfantines (5 et 6 ans) . . . . .	27 élèves
classes semi-enfantines (5, 6, 7 ou 8 ans) . . . . .	23 élèves
classes primaires (7 à 15 ou 16 ans) . . . . .	25 élèves
classes ménagères (filles de 15 à 16 ans) . . . . .	18 élèves
classes d'orientation professionnelle (garçons de 15 à 16 ans)	20 élèves
classes supérieures, enseignem. second degré (12 ou 13 à 16 ans)	25 élèves

Les élèves des écoles primaires représentaient le 10,7 % et les élèves étrangers le 1,2 % de la population totale du canton. Le mouvement démographique tendant à l'amenuisement des effectifs ruraux et à l'accroissement des effectifs urbains a continué. Si le nombre des classes a augmenté proportionnellement dans les villes, il n'a que fort peu diminué dans les campagnes, d'où les difficultés qu'ont rencontrées les autorités dans le recrutement du personnel enseignant.

*Pénurie de personnel enseignant.* — L'accroissement annuel du nombre des postes d'enseignement absorbant au fur et à mesure le surplus des nouveaux brevetés, la pénurie se maintient à son niveau moyen de 8 %. Elle se fait actuellement particulièrement sentir chez les maîtresses enfantines et semi-enfantines. Le projet de stabiliser les suppléants capables, conséquence d'une motion déposée au Grand Conseil, a été retiré devant l'opposition irréductible de la Société pédagogique vaudoise. L'ouverture d'une Ecole normale à Yverdon pourrait faire croire à une amélioration à

moyenne échéance; la courbe des naissances, qui depuis 1956 marque une augmentation progressive de 10 à 40 %, laisse bien peu d'espoir.

*Regroupements scolaires.* — Pour diminuer le nombre des classes et pour améliorer l'enseignement en réunissant le moins de degrés d'âge possible sous l'autorité du même maître, une politique de regroupement des écoles rurales a été menée vigoureusement depuis 1963. Le résultat en était à la fin de 1965 que 145 communes, sur 386, se sont associées pour assumer l'instruction publique primaire des enfants domiciliés ou résidant sur leur territoire, sans compter les 93 cercles scolaires constitués pour permettre la création de classes régionales supérieures, ménagères et d'orientation professionnelle. Les expériences faites jusqu'ici sont favorables.

*Déplacement des élèves.* — Les regroupements des classes entraînant la fréquentation d'écoles parfois assez éloignées, un régime de remboursement des frais de transport et de pension a dû être mis sur pied. Il l'a été par analogie avec celui dont bénéficiaient depuis plusieurs années les élèves des collèges secondaires. Les charges financières en ont été réparties, par parts égales, entre le canton et les communes.

*Organisation scolaire, école romande.* — Une commission extraparlementaire a déposé un rapport recommandant de nouvelles structures scolaires. Les travaux exploratoires et préparatoires qui en sont résultats ont fait ressortir la position particulièrement malaisée du canton de Vaud en ce qui a trait au déplacement — aussi proposé sur le plan romand — du début de l'année scolaire (en septembre) et de l'âge de la scolarité obligatoire (à 6 ans): dans tel canton, ce régime n'est que la prolongation de l'organisation actuelle; dans les autres, l'un des aménagements est déjà acquis; seul le canton de Vaud se trouve en face des difficultés de la double adaptation; celles-ci sont telles qu'aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée, le principal obstacle étant l'augmentation inéluctable et très sensible de l'effectif du personnel enseignant. Sur d'autres points, l'école primaire vaudoise contribue avec bonne volonté à l'harmonisation des programmes et des moyens d'enseignement romands.

*Enseignement.* — Les changements importants apportés à la préparation des enfants au calcul et à leurs débuts dans cette discipline ont suscité un vif intérêt chez maîtres, élèves et parents. L'initiation aux conceptions nouvelles et la mise au point de la méthode qui en découle se sont poursuivies progressivement dans de bonnes conditions. Au niveau de l'école enfantine et du degré inférieur de l'école primaire, les résultats sont déjà satisfaisants. Les premiers essais systématiques ont commencé au degré moyen.

La méthode directe pour l'enseignement de l'allemand intéresse les maîtres des classes supérieures. Une première expérience s'est révélée concluante et sera certainement étendue à l'ensemble des classes lorsqu'aura abouti l'adaptation des manuels correspondants, actuellement recherchée sur le plan romand.

L'emploi des moyens audio-visuels se généralise normalement; les chiffres suivants en témoignent: 26 000 emprunts à la Centrale cantonale de documentation, 4700 bobines commandées à la Centrale du film, 7 émissions de télévision et 39 de radioscolaire très écoutées, sans compter l'important matériel directement à disposition des maîtres dans les bâtiments d'école.

Une motion a été déposée au Grand Conseil, tendant à la suppression des examens annuels. Après un vif débat contradictoire, la motion n'a été prise que partiellement en considération.

*Orientation professionnelle.* — Assurée par un office cantonal, 26 bureaux communaux ou régionaux et trois conseillers attachés à un établissement, l'orientation professionnelle a procédé à 4800 examens complets d'orientation et, après 4000 entretiens avec les parents, à 2000 placements en apprentissage. Les élèves orientés se sont dirigés par tiers à peu près égaux vers les études ou les carrières à caractère social, vers les professions à caractère administratif ou commercial et vers les activités à caractère artisanal ou industriel.

Pour vérifier l'efficacité de l'orientation, l'office cantonal s'est livré à des enquêtes portant sur:

- la validation des examens de sélection des candidats dessinateurs pour architectes et ingénieurs civils;
- les discordances entre les examens d'admission à l'apprentissage de dessinateur et la réussite aux cours professionnels;
- les causes de rupture de contrats d'apprentissage;
- l'origine scolaire des apprentis de commerce et leur réussite ou leur échec aux examens finals d'apprentissage.

E. CAVIN

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### *Réforme*

Bien que la réforme de structure de l'école vaudoise soit affaire de tous les services du département, c'est évidemment au niveau de l'enseignement secondaire, ou de ce qu'on appelle déjà le deuxième degré, que se posent les problèmes les plus délicats; le chroniqueur est d'autant plus tenté d'en parler qu'au cours de l'année il a troqué les fonctions de directeur de l'enseignement secondaire contre celles de secrétaire général du département, et qu'à ce titre il est responsable de l'étude et de la mise en place, dans son ensemble, de cette réforme de structure.

Un certain nombre d'études préalables ont été entreprises, par différentes commissions, notamment par celle dont nous annoncions l'an dernier la création, et qui a appliqué ses efforts au grave problème *des promotions, de l'orientation et des échecs*. Si la tâche de la commission n'est pas encore remplie, si son rapport général n'a pas encore été déposé, ses travaux ont été l'occasion d'une remise en question fondamentale de bien des données et d'une prise de conscience de problèmes psychologiques et structuraux, didactiques ou sociologiques, dont les travaux de mise en place de la réforme ne pourront que bénéficier.

De même, les groupes de travail de la commission dite des *moyens audio-visuels* ont déjà déposé des rapports partiels: des maîtres spécialistes ont étudié l'équipement nécessaire aux collèges en moyens audio-visuels, notamment pour l'enseignement des sciences, celui de la géographie et de

l'histoire. Comme la méthodologie de l'enseignement des langues étrangères avec les moyens accessoires des bandes enregistrées avait été mise au point, c'est leur utilisation au service de l'enseignement de la littérature et de l'histoire qui a été particulièrement étudiée; au Séminaire pédagogique a été produit un film présentant quelques chapitres de grammaire, et un autre, un problème de physique. On y a fait aussi d'intéressants essais, non seulement de télévision en circuit fermé, mais d'enregistrement de séquences, grâce au magnétoscope. Le souci commun qui animait tous ces travaux était de mesurer les possibilités d'utilisation pratique de ces moyens et de mettre au point les méthodologies.

En vue de la réforme de structure proprement dite, d'autres travaux préalables sont en cours et notamment une enquête démographique et sociologique, sur la base d'un recensement exhaustif de la population scolaire, et la constitution d'un *Conseil de la réforme*, avec les bureaux de statistique, d'études sociologiques, d'élaboration des structures, d'analyse des méthodes et des didactiques, de constructions et d'équipements, etc.

### *Enseignement, éducation, manuels*

Depuis plusieurs années, l'initiation au langage du cinéma a été une des préoccupations du département. Quelques initiatives intéressantes, notamment des cours destinés à l'ensemble du corps enseignant primaire et secondaire, ont été proposées par la commission cantonale du cinéma scolaire, et réalisées. Un *Centre d'initiation au cinéma* vient d'être créé, par une décision du Conseil d'Etat; il doit coordonner et animer les efforts de formation du corps enseignant d'abord, mettre à sa disposition les moyens d'action, les méthodes, les conseils pratiques.

Le manuel d'initiation musicale, *A la découverte de la musique*, à l'étude depuis deux ans, prend forme. Une édition provisoire aura paru lorsque cet annuaire sortira de presse et nous en attendons beaucoup.

Un moyen d'enseignement pour les sciences physiques et naturelles, ou plus modestement les leçons de choses au cycle d'orientation, a été réalisé et distribué. Quant au manuel, d'une conception nouvelle, qui est en voie d'élaboration pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années des collèges, les parties « physique » et « chimie » sont prêtes à l'impression, les sciences naturelles ne vont pas tarder.

Si, en collaboration avec les autres cantons romands, des adaptations des ouvrages de la méthode « *Wir sprechen deutsch* » pour les sections générale et pratique sont en cours d'élaboration, une équipe de maîtres vaudois et genevois travaille avec diligence à un vocabulaire de base pour l'anglais.

Le Conseil d'Etat a institué une *commission d'éducation routière* pour prolonger l'excellent travail des brigades scolaires de la gendarmerie, lesquelles, notamment, ont édité un classeur de fiches de travail pour les maîtres, qui a été adopté par les principaux cantons romands. La commission, pour sa part, a suscité une rubrique périodique dans l'*« Educateur »*, organe romand des instituteurs, des contacts avec la télévision, son souci étant à la fois d'associer les maîtres à cette action éducative et d'utiliser tous les moyens d'information que l'on peut mobiliser.

### *Perfectionnement continu*

Pour ceux qui, en 1965, avaient conçu et organisé les *Séminaires de mise au point* destinés à l'ensemble des maîtres, il était assez encourageant de constater que plusieurs des commissions et des groupes de travail que nous avons mentionnés plus haut demandaient, dans les conclusions de leur rapport, que des séminaires de mise au point fussent de nouveau organisés dans un proche avenir. Le département n'y manquera certainement pas, car ce souci de perfectionnement continu, qui est maintenant généralisé, est celui de ses responsables: le séminaire de formation continue en mathématique, dont nous avons parlé l'an dernier et qui est présenté aux pages 11 sqq. de cet annuaire, rend les services qu'on attendait de lui. Les maîtres d'allemand, les géographes, entre autres spécialistes, souhaitent pour leur branche une organisation analogue; mais nous savons ce que cela exige de dévouement et d'engagement de la part de ceux qui veulent la mettre sur pied et surtout en assurer la durée.

### *Statut des maîtres et des élèves*

Les *maîtres de gymnases* (qui enseignent dans les deux années précédant le baccalauréat) se plaignaient d'être moins bien traités que leurs collègues d'autres cantons suisses. Comme la Commission paritaire (Etat-personnel) a reçu mandat de réexaminer la classification de toutes les fonctions de l'administration cantonale et que le Conseil d'Etat ne pouvait modifier la classification d'une catégorie de serviteurs de l'Etat avant que ne soient terminés les travaux d'ensemble, il a pris une décision d'un autre ordre, ramenant de 25 à 20 par semaine le nombre de leçons auxquelles les maîtres de gymnases sont astreints, alors que les maîtres de collèges doivent en donner 25.

Au niveau des collèges, c'est-à-dire dans le cadre de l'école obligatoire, les parents reçoivent des indemnités pour les *frais de transport et de pension* de leurs enfants. Au niveau du gymnase, ces dispositions sont remplacées par l'allocation de bourses. Pour les normaliens, compte tenu du fait qu'ils se préparent à servir l'Etat et la collectivité, le Grand Conseil a accepté la proposition du Conseil d'Etat de les mettre au bénéfice d'indemnités automatiques pour leurs frais de transport et de pension.

D'ailleurs, l'ensemble du régime des *bourses* fait l'objet d'une étude approfondie, puisqu'une nouvelle loi et un nouveau règlement sont en cours d'élaboration: il s'agit d'établir des normes équitables et précises et d'adapter la législation vaudoise aux circonstances créées par les récentes dispositions fédérales. Cette loi, qui concerne surtout le cas des étudiants, sera applicable analogiquement aux gymnasiens.

Parmi les problèmes qui présentent à la fois un aspect pédagogique et un aspect social, celui de l'*orientation au niveau des gymnases* et aux portes de l'université nous paraît de la plus haute importance. Voilà quatre ans que nous cherchons la personne qui pourrait organiser ce service, mais il y faut de telles qualités, et si diverses, que, en dépit d'efforts persévérateurs, nos recherches n'ont pas encore abouti.

Le sort de nos *bacheliers en langues modernes* nous préoccupe depuis plusieurs années. Au départ, certains malentendus avaient suscité la méfiance de l'Université, de sorte qu'elle ne voulait pas reconnaître

l'équivalence de leur formation et de leur titre avec les baccalauréats correspondant à des types reconnus de la maturité fédérale. Cette année-ci, la situation s'est sensiblement améliorée, puisque l'Université de Genève a reconnu le niveau de cette formation et de cette maturité et qu'elle accepte les bacheliers ès lettres, mention langues modernes, dans ses facultés (sauf celle de médecine, où les dispositions fédérales imposent une maturité du type A ou B), sous réserve, naturellement, d'un examen complémentaire de latin pour les étudiants en lettres. La Faculté des lettres de Lausanne fait de même et, premier pas vers un assouplissement de la rigueur fédérale, la Commission fédérale de maturité autorise les gymnases cantonaux à conférer une maturité de type B aux porteurs du baccalauréat ès lettres, mention langues modernes, qui auront réussi un examen de latin de type B.

#### *Locaux et bâtiments*

L'Etat vient d'achever la construction de l'important groupe scolaire de l'Elysée et l'a cédé à la ville de Lausanne, puisque la loi du 25 février 1964 attribue désormais aux communes la responsabilité administrative de tous les établissements secondaires du degré inférieur: les collèges secondaires; il projette la construction d'une Cité universitaire à Dornigny; mais il doit faire face à d'urgents problèmes de locaux: alors que les Gymnases de la Cité et du Belvédère sont déjà à l'étroit, les prévisions d'effectifs nous annoncent un plus grand nombre d'élèves pour les années prochaines. L'Ecole normale de la place de l'Ours, à Lausanne, étouffe dans un bâtiment suroccupé, et dans le tohu-bohu insupportable de la circulation; l'Ecole normale d'Yverdon, logée provisoirement dans des locaux disséminés dans tous les quartiers de la ville, doit avoir sans tarder sa maison. Aussi une commission vient d'être instituée pour étudier ces problèmes, dans l'immédiat et dans la durée, et leur proposer dans le plus bref délai des solutions efficaces. Parmi celles-ci, l'essaimage des gymnases, et de l'Ecole supérieure de commerce, dans la région de Vevey-Montreux, d'une part, et le Nord du canton, de l'autre, doit être l'objet d'une étude particulièrement attentive.

Jean MOTTAZ

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce sont encore et surtout des problèmes relatifs au développement de l'Université de Lausanne qui ont retenu cette année le plus particulièrement l'attention des responsables de notre enseignement supérieur.

Ils disposaient pour cela du remarquable rapport de la « Commission d'étude » présidée par M. Emmanuel Faillettaz et dont la chronique de l'an dernier a donné un excellent reflet.

Il est utile, pensons-nous, d'y revenir et de donner, au début de cet exposé, un rappel des conclusions auxquelles arrivait la Commission Faillettaz:

« Le développement de l'Université de Lausanne se pose avec une acuité particulière. Tandis que d'autres universités, en raison de leur situation dans la cité, peuvent encore s'étendre et se développer plus

ou moins harmonieusement, celle de Lausanne n'offre en aucune manière de telles perspectives. Les bâtiments qu'elle occupe sont depuis longtemps à la fois trop exigus, insuffisants en nombre et inextensibles. Elle doit donc être reconstruite de toutes pièces, en un lieu adéquat, mis à part la Faculté de médecine et l'EPUL, déjà séparées du corps même de l'Université et, par conséquent, « physiquement » indépendantes de celle-ci. Ces dernières exigent aussi que l'on se préoccupe sérieusement de leur développement. »

En achetant en 1963 la propriété de Dorigny, d'une surface d'environ 270 000 m<sup>2</sup>, l'Etat de Vaud s'assurait un terrain admirablement situé à la périphérie de la ville, pour l'implantation du centre de sa future Université. Ces terrains cependant étaient de loin très insuffisants pour faire face aux besoins tels qu'ils étaient définis par la Commission d'étude pour le développement de l'Université de Lausanne.

Aussi les autorités cantonales vaudoises se sont efforcées depuis le dépôt du rapport susmentionné, d'une part d'acquérir des terrains limitrophes, d'autre part d'obtenir de la Commune de Lausanne la mise à disposition des terrains que celle-ci possède à Ecublens, à l'ouest de la campagne de Dorigny. C'est ainsi que le Canton de Vaud a pu fort heureusement, à fin 1965, s'assurer par voie d'échange près de 85 000 m<sup>2</sup> entre la route Suisse et le lac. Quant aux pourparlers avec la Municipalité de Lausanne, ils se poursuivent encore à ce jour. Il en est de même des tractations entreprises avec les communes de St-Sulpice, Ecublens et Chavannes-près-Renens.

Ayant ainsi rappelé que l'Etat de Vaud possède maintenant dans le secteur de Dorigny des terrains d'une surface d'environ 355 000 m<sup>2</sup>, il était indispensable pour les autorités responsables du développement de l'Université de faire un pas de plus. Il s'agissait de poursuivre le travail de la Commission extra-parlementaire, par des études plus poussées sur les constructions à entreprendre.

Le seul recensement des besoins, le seul énoncé des chiffres avancés par la Commission indiquent qu'il s'agit là d'une réalisation exceptionnelle pour laquelle des moyens exceptionnels doivent être mis en œuvre. Il a paru important au Conseil d'Etat de se renseigner sur la manière dont ont été résolus ailleurs des problèmes de même envergure.

C'est ainsi qu'un contact direct a été pris avec le centre de la construction universitaire (Archiv für Hochschulbau) à Stuttgart, seule institution connue pour s'être spécialisée dans l'étude des problèmes posés par les constructions universitaires. D'importants renseignements ont pu être recueillis auprès de ce centre qui s'est déclaré prêt à intervenir encore par ses conseils.

Des comparaisons ont pu être établies entre les méthodes appliquées en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et en Angleterre, ainsi qu'en Amérique latine où des centres universitaires considérés comme exemplaires sont en voie de réalisation.

Sur la base des renseignements ainsi obtenus, le Conseil d'Etat a estimé que la solution la plus efficace pour œuvrer à une réalisation rapide était de confier à une communauté de travail toute l'étude de la mise en valeur des terrains de Dorigny. Cette manière de faire était conforme au souci

constant des responsables de l'enseignement supérieur vaudois; elle permettait en outre d'aborder ces problèmes dans la totalité de leurs aspects; elle s'appliquait enfin particulièrement bien aux questions qu'il s'agissait de résoudre.

Les tâches de la Communauté de travail ont été définies par le Conseil d'Etat de la façon suivante:

- établir le programme de la future Cité universitaire;
- élaborer le plan directeur, fonction de ce programme, en tenant compte tout d'abord des terrains actuellement disponibles et, secondement, des terrains susceptibles d'être affectés à l'Université;
- préparer des propositions pour la suite à donner aux études en vue de la réalisation.

L'ensemble de ces tâches, bien qu'elles puissent comporter certains développements architecturaux, ne peut pas être considéré comme faisant partie des prestations habituelles des architectes.

La «Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny» a été constituée par le Conseil d'Etat au printemps 1966. Forte de 22 membres, elle comprend des professeurs à l'Université, des étudiants, des représentants des départements des Travaux publics et de l'Instruction publique et des cultes, des mandataires de la Commune de Lausanne ainsi que des personnes de l'économie privée, parfaitement au courant de ces problèmes; quatre architectes, enfin, la complètent. Tous les membres de la précédente commission en font partie et nous retrouvons à sa tête M. Emmanuel Faillettaz, le dynamique président du Comptoir suisse.

Afin d'activer ses travaux, la Communauté a délégué à un bureau le soin de déblayer le terrain et de jeter les premières bases de la future Université. Ces travaux sont en cours et l'on sait qu'ils sont menés avec diligence.

Pour compléter ce tableau, rappelons que l'année 1966 a été marquée par l'arrivée de l'aide fédérale aux Universités. Pour la première fois, la Confédération, dans le cadre d'un arrêté fédéral, a versé aux cantons universitaires une contribution qui, en 1966, pour l'Etat de Vaud, a été fixée à Fr. 7 335 000.—. Il s'agit là d'un régime provisoire de trois ans, qui devra permettre la mise sur pied d'une réglementation définitive de l'aide fédérale aux universités reconnue maintenant comme urgente et indispensable.

Signalons aussi qu'une commission composée de représentants de l'Université et du Département a jeté les bases d'une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, loi qui sera soumise dans le courant de 1967 aux autorités exécutives et législatives du Canton.

Le 15 octobre 1966 a été marqué par le changement du recteur de l'Université de Lausanne où le professeur Edouard Mauris, de la Faculté de théologie, succède au professeur Jean Delacrétaz, de la Faculté de médecine. Durant les deux ans qu'il a passés à la tête de notre haute Ecole, ce dernier a dû faire face à des problèmes particulièrement nombreux et importants. Si certains d'entre eux sont encore en suspens, d'autres au contraire ont été heureusement réglés et l'on se doit d'en rendre un juste hommage au recteur sortant de charge.

Robert ANKEN